

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 FÉVRIER 2025**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

**Objet : Révision des tarifs applicables aux annonceurs pour l'affichage de leur communication sur supports publicitaires gérés par la Régie d'Information Urbaine, incluant l'affichage sur les full color**

**Vu** les articles R2221-63 à R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** les Délibérations n°2022\_03\_24\_18 et n°2022\_03\_24\_8 du 24 mars 2022 portant respectivement création de la Régie d'Information Urbaine (RIU) municipale et création de son budget annexe ;

**Vu** la Délibération n°2022\_06\_17\_26 du 17 juin 2022 approuvant les conditions générales de vente de l'espace publicitaire et de l'ordre d'achat de la RIU ;

**Vu** la Délibération n°2022\_06\_17\_7 du 17 juin 2022 portant création des tarifs des campagnes d'affichage sur mobilier urbain ;

**Vu** la Délibération n°2024\_05\_278 du 15 mai 2024 portant révisions des tarifs des campagnes d'affichage sur mobilier urbain ;

**Vu** la Délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, notamment pour la fixation des tarifs prévus au profit de la Commune ;

**Considérant** qu'il convient de créer des nouveaux tarifs pour la commercialisation des panneaux publicitaire Full Color ;

**DECIDE**

**Article 1** : La Décision tarifaire n°D2024\_10\_576 du 22 octobre 2024 est abrogée au 01/02/2025.

**Article 2** : Les nouveaux tarifs applicables aux annonceurs pour l'affichage de leur communication sur supports publicitaires gérés par la RIU, incluant l'affichage sur les full color, sont décrits en annexe. Les tarifs concernant l'affichage temporaire sur les abribus et planimètres sont modifiés.

**Article 3** : Les tarifs sont applicables à compter du 15 février 2025.

**Article 4** : Un réseau de 34 faces est réservé à titre gracieux à la Commune pour l'information municipale. La commune se réserve le droit, à titre exceptionnel, d'étendre l'affichage de ses campagnes sur tout ou partie des autres réseaux d'affichage.

**Article 5** : Les tarifs sont applicables dans le cadre des conditions générales de ventes en vigueur.

**Article 6** : Les tarifs des réseaux 17 et 20 faces de l'axe principal sont temporaires, jusqu'au passage de la concession, abribus et planimètres, en format numérique

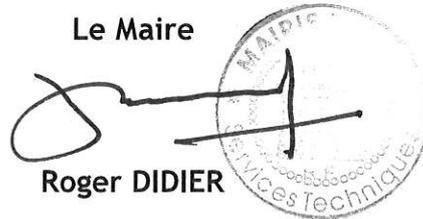
**Article 7** : Les recettes seront imputées au budget 11, annexe de la RIU.

**Article 8** : En application de l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

**Article 9** : Madame la Directrice des Systèmes d'Information et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 5 FÉVRIER 2025

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 13/02/25  
Publié ou notifié le : 13/02/25

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2025\_01\_6**  
Objet : **MAPA - Modification de la grille tarifaire RIU au**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2025-02-05 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Actes individuels  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public  
Identifiant unique : 005-210500617-20250205-D2025\_01\_6-AI  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20250205-D2025_01_6-AI-1-1_0.xml	text/xml	882 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_15953.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250205-D2025_01_6-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	84.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2025 à 11h07min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2025 à 11h07min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2025 à 11h07min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2025 à 11h07min54s	Reçu par le MI le 2025-02-13

26 FEV. 2025

Bureau du Courrier N°3

VILLE DE GAP - RÉGIE D'INFORMATION URBAINE

TARIFS - AFFICHAGE

Tarifs en vigueur au 15 février 2025

Conditions d'applications des tarifs : Application conformément aux conditions générales de vente en vigueur. Fourniture des affiches (impression et expédition) à la charge de l'annonceur ou du mandataire. Tarifs pose comprise. Les tarifs des forfaits "Réseaux Hebdomadaires" et réseau "Longue Conservation" ne sont pas cumulables ni rétroactifs. Les tarifs annuels n'incluent qu'une pose d'affiches. Les tarifs des forfaits dégressifs ne seront appliqués que pour les campagnes réservées concomitamment et faisant l'objet d'un seul et même ordre d'achat. Les tarifs des réseaux 17 et 20 faces de l'axe principal sont temporaires, jusqu'au passage de la concession, aribus et planimètres, en format numérique. Toute annulation, modification ou report du nombre de campagnes ou d'affiches réservées entraînera la signature d'un nouvel ordre d'achat au tarif correspondant. Tarif annuel au prorata en fonction de la date de départ du contrat.

<b>Affichage hebdomadaires</b>	Réseau 30 faces	Réseau 40 faces	Réseau 44 faces	Réseau 50 faces
Durée 7 jours. Tarif Hors Taxes, applicable par campagne et par semaine d'affichage				
Tarif pour 1 campagne	2100,00 €	2800,00 €	3080,00 €	3500,00 €
Tarif par campagne - Forfait 2 campagnes par année	1995,00 €	2660,00 €	2926,00 €	3325,00 €
Tarif par campagne - Forfait 3 à 4 campagnes par année	1890,00 €	2520,00 €	2772,80 €	3150,00 €
Tarif par campagne - Forfait 5 à 6 campagnes par année	1785,00 €	2380,00 €	2747,00 €	2975,00 €
Tarif par campagne - Forfait 7 à 9 campagnes par année	1680,00 €	2240,00 €	2464,00 €	2800,00 €
Tarif par campagne - Forfait + de 9 campagnes par année	1575,00 €	2100,00 €	2310,00 €	2625,00 €

<b>Affichage hebdomadaires temporaires</b>	Réseau 17 faces	Réseau 20 faces
Durée 7 jours. Tarif Hors Taxes, applicable par campagne et par semaine d'affichage		
Tarif pour 1 campagne	1547,00 €	1820,00 €

<b>Affichage hebdomadaires Full Color</b> Durée 7 jours. Tarif Hors Taxes, applicable par campagne et par semaine d'affichage	<b>1 panneau Full Color St-Roch ou Av. Émile Didier</b>	<b>2 panneaux Full Color St-Roch + Av. Émile Didier</b>
Tarif pour 1 campagne sur 1 ou 2 panneaux Un client alterné avec l'affichage municipal	200,00 €	350,00 €
Tarif pour 1 campagne sur 2 panneaux en complément d'une campagne hebdomadaire (réseau au choix) Un client alterné avec l'affichage municipal		300,00 €

<b>Affichage longue conservation</b> Durée 1 an (année civile). Tarif Hors Taxes, applicable par affiche et par an.	
Tarif pour 1 affiche	3300,00 €
Tarif par affiche et par an - Forfait 2 affiches	3135,00 €
Tarif par affiche et par an - Forfait 3 à 4 affiches	2970,00 €
Tarif par affiche et par an - Forfait 5 à 6 affiches	2805,00 €
Tarif par affiche et par an - Forfait 7 à 9 affiches	2640,00 €
Tarif par affiche et par an - Forfait + de 9 affiches	2475,00 €

### Affichage culs et flancs de bus

Durée mensuelle. Tarif Hors Taxes, applicable par mois et par bus.

N° de bus	Cul de bus	Flanc droit	Flanc gauche	Tarif mensuel HT par bus
47	100 x 83		152 x 68	450,00 €
50	100 x 83			300,00 €
34	100 x 83			300,00 €
51	100 x 83	152 x 68	152 x 68	600,00 €
55	100 x 83		152 x 68	450,00 €
56	100 x 83	152 x 68		450,00 €
57	100 x 83	152 x 68		450,00 €
43			152 x 68	150,00 €
45	100 x 83	152 x 68	152 x 68	600,00 €
54	100 x 83			300,00 €
58	100 x 73			280,00 €